

URNACS
Union Régionale
Nouvelle Aquitaine

DÉVELOPPER LE POUVOIR D'AGIR

MODULE 1 : DÉVELOPPEMENT DU POUVOIR D'AGIR DES HABITANTS : DE QUOI PARLE-T-ON ?

Parcours



1 jour (7 heures)



10-15

Financement par ACT
(Action Collective Territoriale)

Vienne (86)



Vendredi 18 octobre 2024



Public concerné

Bénévoles et salariés de centres
socioculturels

Intervenante

Marie Bouchand (CSC des 3 Cités)

Approche pédagogique

Mutualisation des savoirs et
expériences des stagiaires, apports
théoriques, méthodes
participatives, études de cas
pratiques, évaluation
conscientisante

Pré-requis

Pas de prérequis particulier

Objectifs de la formation

- Comprendre les enjeux individuels, collectifs et sociétaux du développement du pouvoir d'agir
- Repérer les conditions nécessaires à la mise en œuvre d'une démarche de développement du pouvoir d'agir
- Questionner et faire évoluer ses représentations et ses logiques d'action

Présentation de la formation

On entend souvent parler de développement de pouvoir d'agir...

Mais réellement, de quoi parle-t-on ? à quoi ça sert ? Qu'est-ce que ça implique en termes d'organisation, d'accompagnement, de posture ?

Avant de s'engager dans une telle démarche, vous avez peut-être besoin de clarifier certaines notions, de partager vos questionnements ou de vous enrichir d'autres pratiques ?

Ce module vous permettra de poser les bases à la fois théoriques et pratiques essentielles pour initier votre projet et lancer une dynamique de changement.

Se pré-inscrire en ligne jusqu'au 30/08/2024https://www.logiciel-galaxy.fr/catalogue-URNACS_-15-164-101.html

La pré-inscription ne vaut pas inscription définitive, nous
reviendrons vers vous afin de vous confirmer votre inscription.

http://



Plus de renseignements sur le
[site internet](#)

Plus d'infos sur le parcours

Depuis plus de 10 ans, le Centre Socioculturel des 3 Cités (Poitiers, 86) porte et accompagne des démarches participatives innovantes et a développé une expertise sur les questions de participation et de développement du pouvoir d'agir des habitants. Avec l'URNACS, ils ont imaginé un parcours de formation qui comprend 3 modules :

Module 1 : DÉVELOPPEMENT DU POUVOIR D'AGIR DES HABITANTS : DE QUOI PARLE T-ON ? 1 journée, le 18 octobre 2024

Module 2 : INITIER ET ANIMER UNE DÉMARCHÉ COLLECTIVE VISANT AU DÉVELOPPEMENT DU POUVOIR D'AGIR 3 journées, les 21/22 novembre et 24 janvier 2025

Module 3 : PROPOSITION D'ACCOMPAGNEMENT SUR MESURE 1 journée (répartition par séquences de 2h) / à la carte dans le centre socioculturel

Les centres peuvent s'inscrire sur les modules 1 et/ou 2 et/ou 3 afin que chaque centre fasse le parcours qui lui convient.

Modalités d'évaluation

- un questionnaire de positionnement en amont de la formation (attentes & besoins)
- une évaluation de satisfaction à chaud à la fin de la formation
- une auto-évaluation basée sur les objectifs de la formation
- une évaluation à froid 1 à 3 mois après la formation

Accessibilité

Notre référente handicap est à votre écoute pour accompagner le parcours de formation des personnes en situation de handicap (ou d'empêchement) et étudier les éventuelles adaptations nécessaires : formation.urnacs@centres-sociaux.fr.

Contacts & informations

Vous souhaitez des renseignements sur les formations en cours ou venir, sur les modalités d'inscription ou encore sur les conditions d'accueil :

Cléopâtre Darrasse - assistante de formation à l'URNACS
accueil.formation.urnacs@centres-sociaux.fr - 07.76.95.40.25

Vous souhaitez d'autres informations sur nos formations :
<https://urnacs.centres-sociaux.fr/le-catalogue-de-formation/>